



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 16 septembre 2015

La mobilisation pour l'emploi à La Réunion L'accompagnement et le maintien de l'effort de formation en faveur des salariés bénéficiaires de contrats aidés du secteur marchand et associatif

Une séance de travail réunissant la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), la direction générale des outre-mer (DGOM), le comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle (COPANEF), le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) nationaux et leurs antennes locales, la préfecture et la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) de La Réunion, le comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation professionnelle (COPAREF), le conseil régional et Pôle-emploi Réunion s'est tenue ce jour. Elle avait pour objet de finaliser les financements mobilisables dans le cadre de la formation des salariés bénéficiaires de contrats aidés relevant des entreprises du secteur privé et des associations.

La mobilisation du FPSPP et des OPCA présents sur le territoire permettra d'allouer à la formation des titulaires de contrats aidés une enveloppe de **28 millions d'euros** correspondant à l'entrée en formation de plus de **7 000 bénéficiaires** au titre de l'année 2015.

Ces actions de formation seront déployées dans un cadre adapté prenant en compte le niveau de formation et le projet professionnel du salarié.

Une charte qualité formalisant l'engagement des différents partenaires, tant sur les formations dispensées que dans leur mise en œuvre, sera prochainement signée. Elle précédera l'application, prévue au 1er janvier 2017, du décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

Cette charte aura pour objectif :

- d'améliorer la qualité de l'offre de services offerte conjointement par les OPCA et les organismes de formation aux employeurs adhérents ;
- de concourir au développement de l'offre régionale de formation à destination du public cible au travers de parcours visant l'insertion professionnelle durable ;
- de participer à la professionnalisation du public en contrat aidé afin de répondre aux besoins du territoire.

La loi du 05 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a modifié l'organisation du système de la formation professionnelle. Elle garantit l'accès de tous à la formation tout en confortant le rôle des principaux financeurs que sont les partenaires sociaux à travers les OPCA, les conseils régionaux et l'État notamment au travers des actions mises en œuvre par son opérateur Pôle-emploi. En transposant l'accord national interprofessionnel conclu par les partenaires sociaux le 14 décembre 2013, la loi a réformé les mécanismes de financement de la formation professionnelle et les procédures qui étaient utilisées à La Réunion.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

